



MAIRIE DE DENONVILLE

28700 TEL : 02.37.99.62.19

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON D'AUNEAU

COMMUNE N° 129
INSEE N° 775.115.314.00012

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi dix-sept janvier à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la commune de Denonville, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle de la mairie du rez-de-chaussée, sous la présidence de Madame Le Maire, Evelyne LAGOUTTE

Date de convocation : 10/01/2022

Date d'affichage : 10/01/2022

Présents : Madame Evelyne LAGOUTTE , M Stéphane LEROY, M Jean LÉE, Madame Jocelyne BENOIST, Madame Myriam DELACHAUME, M Bruno CORDESSE, Madame Bénédicte BESNIER, M Serge BOULAY

Absents excusés :

M Julien VIRLOUVET pouvoir à Madame Evelyne LAGOUTTE,
M Alexandre LEROY pouvoir à M Stéphane LEROY,
Madame Nelly CHIRONI pouvoir à M Jean LÉE,
M Mickaël DELACHAUME pouvoir à Madame Myriam DELACHAUME,
M Camille BEQUET,

Absents:

M Romain DOUTRIAUX

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne BENOIST est nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 14 présents : 8 votants : 12

Ordre du jour

Madame Evelyne LAGOUTTE, Le Maire de Denonville ouvre la séance à 19 heures 30 et donne lecture de l'ordre du jour.

Madame Le Maire demande à ajouter les délibérations suivantes de l'ordre du jour :

- Délibération subvention achat d'un terrain dans le but d'y aménager un espace jeu pour enfants et adolescents de la commune
- Délibération subvention pour la pose de l'enrobé de Monvilliers

VOTE : 12 POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Délibération n°2022/1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.

Les membres de l'assemblée approuvent le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2022.

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Les membres de l'assemblée signent le registre.

Délibération n°2022/2 Remplacement d'un membre du Comité Sports Jeunesse et Loisirs

Vu la délibération n°2020/38 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection des membres de la Commission Sports Jeunesse et Loisirs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 alinéa 4 qui prévoit que « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués. »

Considérant la démission de Madame BOUJU Sophie de ses fonctions de Conseiller Municipal, par lettre remise le 14 décembre 2021 à Mme le Maire qui en a pris acte, Mme la Présidente précise que des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent venir au sein de ce comité.

Considérant que se présente à la candidature de membres titulaires du comité Sports Jeunesse et Loisirs : M Guillaume BESNIER ;

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal procède à l'élection :

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Est proclamé membre titulaire du comité Sports Jeunesse et Loisirs : M Guillaume BESNIER.

Cette délibération annule et remplace la délibération numéro 2020/38 en date du 26 mai 2020.

Délibération n°2022/3 Remplacement d'un membre de la Commission Urbanisme, voirie et chemins, environnement et embellissement du village

Vu la délibération n°2020/40 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection des membres de la Commission Urbanisme, voirie et chemins, environnement et embellissement du village

Considérant la démission de Madame BOUJU Sophie de ses fonctions de Conseiller Municipal, par lettre remise le 14 décembre 2021 à Mme le Maire qui en a pris acte,

Mme Evelyne LAGOUTTE Le Maire expose au Conseil, qu'il s'avère nécessaire d'élire un membre siégeant à la Commission urbanisme. Elle demande alors s'il y a des candidats. Mme la Présidente précise que des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent venir au sein de ce comité.

Désigne le membre de la commission précitée suivants :

Membres titulaires de la commission :

- Mme Bénédicte BESNIER

Après délibération le conseil municipal donne son accord.

La présente délibération annule et remplace en partie la Délibération n°2020/40 du 26 mai 2020

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/4 Remplacement d'un délégué au SISDMMM

Vu la délibération n°2020/34 en date du 26 mai 2020 relative à l'élection des délégués dans les organismes extérieurs.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-21 à son alinéa 7 : « si une seule candidature a été posée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire »

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs,

Considérant la démission de Madame BOUJU Sophie de ses fonctions de Conseiller Municipal, par lettre remise le 14 décembre 2021 à Mme le Maire qui en a pris acte,

Madame Le Maire expose au Conseil, qu'il s'avère nécessaire de proposer un nouveau délégué suppléant siégeant au SISDMMM, Elle demande alors s'il y a des candidats.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir dans l'organisme extérieur, Mme le Maire donne lecture des candidatures et les nominations prennent effet immédiatement

La présente délibération annule et remplacement en partie la Délibération n°2020/34 du 26 mai 2020 en ce qui concerne, uniquement, les délégués siégeant au SISDMMM

Délégués siégeant au Syndicat Intercommunal Scolaire de Denonville Maisons Morainville Mondonville St Jean (SISDMMM)

Le délégué suppléant est :

Monsieur Jean LEE

Le Conseil Municipal désigne le délégué, à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les organismes extérieurs comme définis ci-dessus.
Et transmet cette délibération au président du SISDMMM.

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération 2022/5 portant renouvellement de l'adhésion à l'AMR 28 pour l'année 2022

Renouvellement de l'adhésion AMR 28 pour l'année 2022

Après délibération le conseil municipal donne son accord.

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération 2022/6 demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'achat d'une couverture pour la piscine municipale

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : achat d'une couverture pour la piscine municipale pour un montant de 3 875,80 € HT.

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 1 162,74 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 1 162,74 € |
| - Autofinancement | <u>1 550,32 €</u> |

TOTAL 3 875,80 €
(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/7 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI pour l'achat d'une couverture pour la piscine municipale

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : achat d'une couverture pour la piscine municipale pour un montant de 3 875,80 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

| | |
|--|-------------------|
| Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit : | |
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 1 162,74 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 1 162,74 € |
| - Autofinancement | <u>1 550,32 €</u> |
| TOTAL | 3 875,80 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/8 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'acquisition d'une tondeuse frontale

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : acquisition d'une tondeuse frontale pour un montant de 22 000,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 11 000,00 € |
| - Autofinancement | <u>11 000,00 €</u> |
| TOTAL | 22 000,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/9 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'acquisition de deux radars pédagogique EVOFLASH de sécurité école

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : acquisition de deux radars pédagogique de sécurité école pour un montant de 1 853,80 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 556,14 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 556,14 € |
| - Autofinancement | <u>741,52 €</u> |
| TOTAL | 1 853,80 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/10 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI pour l'acquisition de deux radars pédagogique EVOFLASH de sécurité école

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : acquisition de deux radars pédagogique de sécurité école pour un montant de 1 853,80 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-----------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 556,14 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 556,14 € |
| - Autofinancement | <u>741,52 €</u> |
| TOTAL | 1 853,80 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/11 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de réaliser le marquage au sol de diverses rues de la commune

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : marquage au sol de diverses rues de la commune pour un montant de 3 504,70 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (10%) | 350,47 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 50%) | 1 752,35 € |
| - Autofinancement | <u>1 401,88 €</u> |
| TOTAL | 3 504,70 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/12 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI pour le marquage au sol de diverses rues de la commune

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : marquage au sol de diverses rues de la commune pour un montant de 3 504,70 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (10%) | 350,47 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 50%) | 1 752,35 € |
| - Autofinancement | <u>1 401,88 €</u> |
| TOTAL | 3 504,70 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/13 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la création d'une pente d'accès à la mairie

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création d'une pente d'accès à la mairie pour un montant de 4 125,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 2 062,50 € |
| - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (10%) | 412,50 € |
| - Autofinancement | <u>1 650,00 €</u> |
| TOTAL | 4 125,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/14 : Demande de subvention au titre de la DETR en vue de la création d'une pente d'accès à la mairie

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création d'une pente d'accès à la mairie pour un montant de 4 125,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 2 062,50 € |
| - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (10%) | 412,50 € |
| - Autofinancement | <u>1 650,00 €</u> |
| TOTAL | 4 125,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/15 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente pour un montant de 13 855,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 4 156,50 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 4 156,50 € |
| - Autofinancement | <u>5 542,00 €</u> |
| TOTAL | 13 855,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/16 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI en vue de l'amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : amélioration de l'acoustique de la salle polyvalente pour un montant de 13 855,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 4 156,50 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 4 156,50 € |
| - Autofinancement | <u>5 542,00 €</u> |
| TOTAL | 13 855,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/17 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la création d'une penderie dans la salle polyvalente

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création d'une penderie dans la salle polyvalente pour un montant de 1 560,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 780,00 € |
| - Autofinancement | <u>780,00 €</u> |
| TOTAL | 1 560,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/18 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la réalisation de travaux de peinture à l'intérieur de la mairie

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : travaux de peinture à l'intérieur de la mairie pour un montant de 14 013,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 4 203,90 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 4 203,90 € |
| - Autofinancement | <u>5 605,20 €</u> |
| TOTAL | 14 013,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/19 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI en vue de la réalisation de travaux de peinture à l'intérieur de la mairie

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : travaux de peinture à l'intérieur de la mairie pour un montant de 14 013,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 4 203,90 € |
|---|------------|

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 4 203,90 € |
| - Autofinancement | <u>5 605,20 €</u> |
| TOTAL | 14 013,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/20 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la création de trottoirs

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création de trottoirs pour un montant de 83 710,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (10%) | 8 371,00 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 50%) | 41 855,00 € |
| - Autofinancement | <u>33 484,00 €</u> |
| TOTAL | 83 710,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/21 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI en vue de la création de trottoirs

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création de trottoirs pour un montant de 83 710,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (10%) | 8 371,00 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 50%) | 41 855,00 € |
| - Autofinancement | <u>33 484,00 €</u> |
| TOTAL | 83 710,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/22 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la création d'un abri de bus (charreterie)

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création d'un abri de bus (charreterie) pour un montant de 9 827,75 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 2 949,00 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 2 949,00 € |
| - Autofinancement | <u>3 929,75 €</u> |
| TOTAL | 9 827,75 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/23 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI en vue de la création d'un abri de bus (charreterie)

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : création d'un abri de bus (charreterie) pour un montant de 9 827,75 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 2 949,00 € |
|---|------------|

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 2 949,00 € |
| - Autofinancement | <u>3 929,75 €</u> |
| TOTAL | 9 827,75 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/24 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'acquisition de panneaux agricoles

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : acquisition de panneaux agricoles pour un montant de 1 470,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 735,00 € |
| - Autofinancement | <u>735,00 €</u> |
| TOTAL | 1 470,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/25 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'acquisition de guirlandes lumineuses, décorations de fin d'année

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : acquisition de guirlandes lumineuses, décorations de fin d'année pour un montant de 10 361,50 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 5 180,75 € |
| - Autofinancement | <u>5 180,75 €</u> |
| TOTAL | 10 361,50 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/26 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de l'achat de pots de décoration

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : achat de pots de décoration pour un montant de 700,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-----------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (50%) | 350,00 € |
| - Autofinancement | <u>350,00 €</u> |
| TOTAL | 700,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/27 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la mise aux normes du paratonnerre de l'Eglise

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : mise aux normes du paratonnerre de l'Eglise pour un montant de 9 137,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 2 741,10 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI) (30%) | 2 741,10 € |
| - Autofinancement | <u>3 654,80 €</u> |
| TOTAL | 9 137,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/28 : Demande d'un fonds de concours de Chartres Métropole en vue de la rénovation de la toiture de l'Eglise versant sud

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : rénovation de la toiture de l'Eglise versant pour un montant de 72 474,23 € HT

Et Sollicite à cet effet une aide au titre du fonds de concours de CHARTRES METROPOLE pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 21 742,27 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 21 742,27 € |
| - Autofinancement | <u>28 989,69 €</u> |
| TOTAL | 72 474,23 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/29 : Demande de subvention au titre de la DETR en vue de la rénovation de la toiture de l'Eglise versant sud et de la mise aux normes de son paratonnerre

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : rénovation de la toiture de l'Eglise versant sud et de la mise aux normes de son paratonnerre pour un montant de 81 611,23 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 24 483,37 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 24 483,37 € |
| - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (20%) | 16 322,25 € |
| - Autofinancement | <u>16 322,24 €</u> |
| TOTAL | 81 611,23 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/30 : Demande de subvention au titre de la DETR en vue de l'acquisition d'un terrain dans le but d'y aménager un espace jeu pour enfants et adolescents de la commune

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : acquisition d'un terrain dans le but d'y aménager un espace jeu pour enfants et adolescents de la commune pour un montant de 10 000,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (20%) | 2 000,00 € |
| - Autofinancement | <u>8 000,00 €</u> |
| TOTAL | 10 000,00 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/31 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI en vue de la mise aux normes du paratonnerre de l'Eglise

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : mise aux normes du paratonnerre de l'Eglise pour un montant de 9 137,00 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|-------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 2 741,10 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI) (30%) | 2 741,10 € |
| - Autofinancement | <u>3 654,80 €</u> |

TOTAL

9 137,00 €

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/32 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI en vue de la rénovation de la toiture de l'Eglise versant sud

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : rénovation de la toiture de l'Eglise versant pour un montant de 72 474,23 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| - Fonds de concours de CHARTRES METROPOLE (30%) | 21 742,27 € |
| - Fonds Départemental d'Investissement (FDI 30%) | 21 742,27 € |
| - Autofinancement | <u>28 989,69 €</u> |
| TOTAL | 72 474,23 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Délibération n°2022/33 : Sollicitation d'une subvention au titre du FDI en vue de la réfection de chaussée en gravillonnage de Monvilliers

Le Conseil Municipal approuve le projet de réalisation des travaux suivants : réfection de chaussée en gravillonnage de Monvilliers pour un montant de 16 464,11 € HT

Et Sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

| | |
|---|-------------------|
| - Fonds Départemental d'Investissement par convention avec le Département soit 7,00 € du m ² 1 200 m ² x 7 = | 8 400,00 € |
| - Autofinancement | <u>8 064,11 €</u> |
| TOTAL | 16 464,11 € |

(montant des Travaux HT)

Un vote à main levée donne : 12 pour, 0 contre, 0 Abstention

Compte rendu des décisions de Madame le Maire prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision suivante :

Décision n° 2022/1 Engagement à régler le forfait d'adhésion à l'association fourrière départementale

Vu la délibération n°2020/73 portant sur l'engagement à renouveler la convention avec l'association fourrière départementale pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

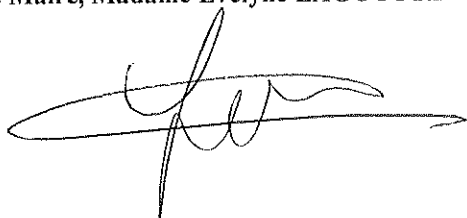
Considérant que le conseil municipal, s'est engagé à conventionner avec l'association « Fourrière Départementale » selon la grille tarifaire, soit un montant annuel de 733,40 €uros.

Informations diverses :

Monsieur Stéphane LEROY, Président du syndicat scolaire remercie la Commune de Denonville pour la mise à disposition d'un employé communal pour l'encadrement de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne LAGOUTTE, Le Maire de la commune de Denonville lève la séance à 21h40

Le Maire, Madame Evelyne LAGOUTTE



Le secrétaire, Mme Jocelyne BENOIST

